DEPARTEMENT DU GERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-Verbal du Mercredi 13 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 Avril à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne, s'est réuni sur convocation de Jean Luc SILHERES, Président, à Mauvezin.

Présents 13 : Messieurs et Mesdames, BALLESTER Eric, BEGUE Gilles, BIGOURDAN Josiane, CETTOLO Serge, CHAUBET Claire, DELDEBAT Linda, DUMOUCH Bernadette, LAFFARGUE Yves, LECOCQ Jean Charles, MASAROTTI Sylvie, MEHEUT Dominique, SILHERES Jean Luc, TOURISSEAU Richard

Absents excusés 4 : BRASSART Alexandra, CAMBOURS Cécile, NINGRES Catherine, VIDAL Karine

Secrétaire de séance : Madame Maryline DOMEJEAN

Nombre de membres : 17
Votants : 13

DELIBERATIONS

---

1. Objet : Vote du compte administratif 2021 – CIAS

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles BEGUE, Vice-Président, et quitte l'assemblée.
Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif de l'exercice 2021 au vote de l'Assemblée :

- **Fonctionnement**

DEPENSES	Prévues	1 250 649.06€
	Réalisées	1 200 257.89€
RECETTES	Prévues	1 250 649.06€
	Réalisées	1 264 532.12€

- **Résultat de clôture de l'exercice**

Fonctionnement : 64 274.23€
Résultat global : 64 274.23€

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Vice-Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2021 du CIAS.

---

2. Objet : Vote du compte administratif 2021 – SAAD

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gilles BEGUE, Vice-Président, et quitte l'assemblée.
Monsieur le Vice-Président présente le compte administratif de l'exercice 2021 au vote de l'Assemblée :

- **Fonctionnement**

DEPENSES	Prévues	1 514 988.79€
	Réalisées	1 497 965.25€
RECETTES	Prévues	1 514 988.79€
	Réalisées	1 501 326.32€

- **Résultat de clôture de l'exercice**

Fonctionnement : 3 361.07€
Résultat global : 3 361.07€

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Vice-Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2021 du SAAD.

---

3. Objet : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2021 - CIAS

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
Considérant,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion 2021 du CIAS, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

---

4. Objet : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2021 - SAAD

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
Considérant,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion 2021 du SAAD, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

---

5. Objet : Affectation des résultats 2021 - CIAS

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	84 356.83 €
Un excédent reporté de	148 631.06 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**64 274.23 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	64 274.23 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	64 274.23 €
Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT	**0 €**

---

6. Objet : Affectation des résultats 2021 - SAAD

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	83.72 €
Un excédent reporté de	3 444.79 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**3 361.07 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCEDENT	3 361.07 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	3 361.07 €
Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT	**0 €**

---

7. Objet : Vote du budget 2022 - CIAS

Le Président présente à l'assemblée le budget CIAS de l'exercice 2022 :

Fonctionnement

Dépenses : 1 270 325.00 €
Recettes : 1 270 325.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le budget CIAS 2022 à l'unanimité.

---

8. Objet : Vote du budget 2022 - SAAD

Le Président présente à l'assemblée le budget SAAD de l'exercice 2022 :

Fonctionnement

Dépenses : 1 592 561.07 €
Recettes : 1 592 561.07 €
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le budget SAAD 2022 à l'unanimité.

---

9. <u>Objet :</u> Provision pour créances douteuses

Monsieur le Président rappelle que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la règlementation, conformément à l'article R2321-23° du CGCT, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Les reprises de provision permettent d'atténuer la charge sur l'exercice des dotations aux provisions des nouvelles créances douteuses et d'en diminuer l'impact voire de les neutraliser sur le résultat de l'exercice.

Monsieur le Président fait part du montant qui constitue des recettes non recouvrées datant de plus de 2 ans.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Décide de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 50% de ces recettes non recouvrées de plus de 2 ans, proposé par le comptable public soit 300 € à provisionner à l'article 6817
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

---

10. <u>Objet :</u> Modification du barème kilométrique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 14 Mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 Juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 ;

Monsieur le Président présente à l'assemblée le nouveau barème en vigueur pour les frais kilométriques.

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10 000kms	Après 10 000 kms
5 cv et moins	0.32€	0.40€	0.23€
6 et 7 cv	0.41€	0.51€	0.30€
8 cv et plus	0.45€	0.55€	0.32€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

---

11. <u>Objet :</u> Renouvellement compensation sur la hausse du carburant

Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Bastides de Lomagne soulève les difficultés rencontrées par les aides à domicile, suite à la hausse du carburant. Il explique que compte tenu de l'étendue du périmètre du CIAS, pour le mois de mars 2022, le volume kilométrique était de 22 380 kms (pour rappel en septembre, 19 398 kms)

Il propose proroger la compensation sur le remboursement des frais kilométriques selon la formule suivante.

Nombre de kilomètres sur le mois x (8 litres/100 x 0.20 €)

Ce montant sera versé sur une ligne spéciale dans les frais de déplacements mensuels à compter du 1er Avril 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la reconduction du versement de la compensation hausse du carburant.

---

12. <u>Objet :</u> Approbation du plan de formation 2022-2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui prévoit sur une période annuelle ou pluriannuelle les objectifs et les moyens de formation qui doivent permettre de valoriser les compétences et le développement de la structure,

Que la formation doit être au service du projet de la collectivité et rejoindre également les besoins de l'individu, qu'il est une obligation légale,

Que ce plan est institué pour la période de 2022à 2024, mais ses propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptation en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Que l'ensemble a été validé par le Comité Technique du 20 Janvier 2022.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le plan de formation 2022-2024 tel qu'il a été validé par le Comité Technique.

---

13. <u>Objet :</u> Modification du tableau des emplois

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 20 janvier 2022 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

Emplois			**Cadre d'Emploi**	**Postes Pourvus Titulaires**	**Postes Pourvus NON Titulaires**	**Postes à pourvoir**
<u>Filière Administrative</u>		H Hebdo				
Rédacteur	1	28	Rédacteur	1	0	0
Adjoint Administratif	1	35	Adjoint administratif	1	0	0
Responsables d'équipe	4	35		4	0	0
	6	**203**		**6**	**0**	**0**
<u>Filière Animation</u>		H Hebdo				
Adjoint d'Animation Petite Enfance	9	35,0	Adjoint d'animation	**8**	**0**	**1**
Adjoint d'Animation Petite Enfance	1	20,0		**0**	**0**	**1**
	10	**335**		**8**	**0**	**2**
<u>Filière Médico Santé</u>						
<u>Secteur Médicosocial</u>		H Hebdo				
Directrice structure Multi Accueil. Petite Enfance	1	35	Puéricultrice territoriale	**1**	**0**	**0**
Auxiliaire puéricultrice	3	35	Auxiliaires de Puériculture	**2**	**1**	0

	4	**140**		**3**	**1**	**0**

Secteur Sociale		H Hebdo				
Educatrice Jeunes enfants	2	35,0	Educateur jeunes enfants	**1**	**1**	0
Aide à Domicile	1	30,0	Agent Social	1	0	0
Aide à Domicile	3	28,0		3	0	0
Aide à Domicile	1	25,0		1	0	0
Aide à Domicile	1	22,0		2	1	0
Aide à Domicile	3	20,0		0	1	2
Aide à Domicile	30	17,0		8	19	1
Aide à Domicile	1	15,0		1	0	0
Aide à Domicile	1	10,0		1	0	0
	43	**826**		**18**	**22**	**3**
Filière Technique		H Hebdo				
Portage de repas	1	28,0	**Agent de maîtrise**	**1**	**0**	**0**
Adjoint technique	1	28,0	**Adjoint technique**	**1**	**0**	**0**
Adjoint technique	1	30,5	**Adjoint technique**	**0**	**0**	**1**
	3	**86,5**		2	0	0

1 vote contre.

---

14. Objet : Modification des tarifs du portage de repas

Vu la hausse des matières premières, le coût des repas est en nette augmentation ;

Vu la hausse du carburant et des tournées plus longues ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'augmenter le tarif de 0.50€ dès le 1er Mai 2022, ce qui portera les tarifs à 9.50€ et 12.50€.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

---

15. Objet : Modification d'un membre du Conseil d'Administration

Monsieur le Président expose à l'assemblée le souhait de Mme Alexandra BRASSART de quitter le Conseil d'Administration du CIAS Bastides de Lomagne.

En conséquence, Monsieur le Président proposera au Conseil Communautaire la candidature de Mme Cécile HERVE remplacer Mme Alexandra BRASSART au sein du Conseil d'Administration.